

Conditions Tarifaires



Caixa Geral de Depósitos
FRANCE

Modification des conditions tarifaires pour les Comptes de particuliers.

Tarification 01.01.2026

Prix NETS en Euros

Nous vous informons qu'à compter du 01.01.2026 de nouvelles conditions tarifaires seront appliquées aux comptes de nos clients particuliers.

Vous trouverez ci-dessous le détail des modifications à venir par rapport à la tarification en vigueur depuis le 01.05.2024 (signalées en **gras**).

La plaquette tarifaire est disponible sur notre site Internet www.cgd.fr, ainsi que dans l'ensemble de nos agences.

Vous pouvez refuser les nouvelles conditions tarifaires en clôturant votre compte de dépôt sans frais avant le 1^{er} janvier 2026 en avertissant notre Etablissement par écrit à l'adresse suivante : Caixa Geral de Depósitos - Service Organisation et Qualité - 2, rue des Italiens - 75009 Paris.

À défaut de contestation écrite de votre part avant la date d'entrée en vigueur de ces modifications, vous serez réputé(e) avoir accepté l'application des nouvelles conditions tarifaires.

1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte de dépôt (par trimestre) :

Spécial Jeunes - 15/25 ans

Gratuit

SERVICES EN AGENCE

- Retrait en agence sur compte CGD au Portugal
(anciennement *Retrait en agence sur compte CGD au Portugal - par retrait*) 15,00
- Frais de recherche de documents
- Photocopie supplémentaire 10,00

2 BANQUE À DISTANCE

Notre établissement vous propose de recevoir et d'émettre des virements instantanés en euros.

Le virement instantané permet de recevoir des fonds 7jours/7, 24h/24 avec une disponibilité immédiate.

La tarification est identique à celle d'un virement classique.

- Serveur vocal **CGD Direct** (anciennement *Caixadirect*)

3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES - Toutes les cartes de paiement sont dotées de la fonctionnalité sans contact

- Cotisation carte : annuelle

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) 38,00

Spécial Jeunes - 15/17 ans

Gratuit

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) VISA CLASSIC 1^{er} titulaire 46,00

Spécial Jeunes - 15/25 ans

Gratuit

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) VISA CLASSIC 2^{ème} titulaire (**valable sur une carte identique à celle du 1^{er} titulaire**) 23,00

Spécial Jeunes - 15/25 ans

Gratuit

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) VISA CLASSIC 2^{ème} titulaire (**valable sur une carte identique à celle du 1^{er} titulaire**) 24,00

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) VISA PREMIER 140,00

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) VISA INFINITE 320,00

- Remplacement de la carte :

- À la demande du client (détérioration, renouvellement anticipé) 15,00

• Paiement par carte (la carte est émise par la banque) - hors zone EURO 2,50%

• Modification temporaire du plafond de la carte bancaire à la hausse (sauf pour carte de paiement internationale VISA INFINITE) 15,00

VIREMENTS

Notre établissement vous propose de recevoir et d'émettre des virements instantanés en euros.

Le virement instantané permet de recevoir des fonds 7jours/7, 24h/24 avec une disponibilité immédiate.

La tarification est identique à celle d'un virement classique.

- Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel - **classique ou instantané**)

Traité par votre agence

- Vers la France 3,95

- Vers un pays de la zone SEPA - par tranche de 50 000€ 3,95

CHÈQUES

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 16,00
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur Supprimé

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

LE PACK TACAIXA (12/17 ANS)

A partir du 01.01.2026, le compte de dépôt et la carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) seront accessibles, en option dans le cadre du Pack Tacaixa, à partir de **15 ans** (16 ans auparavant).

7 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

- Frais de dossier

- pour un prêt véhicule électrique ou hybride 	Gratuit
- pour un prêt travaux de rénovation énergétique 	Gratuit

CRÉDITS IMMOBILIERS

Frais de dossier pour l'acquisition d'un bien immobilier économe en énergie 	0,50% - max. 2000,00
---	----------------------

AUTRES PRESTATIONS SUR PRÊTS

• Formalités gage de véhicule*	150,00
• Frais de modification de la date de prélèvement d'un prêt en cours sans avenant	50,00
• Frais de modification du compte de prélèvement d'un prêt en cours sans avenant	150,00

* + récupération des frais d'enregistrement Direction Générale des Impôts.

10 SUCCESSIONS

- Dossiers successoraux

- Gestion annuelle	Supprimé
Succession d'un mineur	Gratuit
Succession dont le solde des avoirs est inférieur au montant légal	Gratuit
Succession simple (définition légale)	Gratuit

Autres cas <i>(anciennement - Frais de traitement d'un dossier (frais calculés en fonction du montant des avoirs))</i>	1% du solde des avoirs dans la limite de 850,00 euros*
--	---

* Montant fixé légalement au 13/11/2025. Ce montant est revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année, à due proportion de l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

12 RÉSOUDRE UN LITIGE

Caixa Geral de Depósitos (CGD) s'attache à apporter à sa clientèle un service de qualité. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services qui lui sont attachés et entraîner une insatisfaction. Nous vous remercions de nous le faire savoir.

Nous nous engageons à vous adresser un accusé de réception dans les dix jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la réclamation (sauf si nous apportons une réponse dans ce délai) et vous recevrez une réponse dans un délai de deux mois à compter de la date d'envoi de votre réclamation.

Si votre réclamation concerne un service de paiement (virement, prélèvement, paiement par carte), vous recevrez une réponse dans un délai de quinze jours ouvrables à compter de la date de réception de votre réclamation, ou au plus tard dans un délai de trente-cinq jours ouvrables en cas de circonstances exceptionnelles.

Qui sont vos interlocuteurs ?

- Votre premier interlocuteur : votre agence**

Vous pouvez faire part de votre insatisfaction auprès de votre interlocuteur habituel et vous rapprocher ensuite du Directeur de l'Agence si vous le jugez nécessaire.

- Votre second interlocuteur : le Service Organisation et Qualité**

Si la solution proposée par votre agence ne vous apportait pas satisfaction, vous pouvez, alors, vous adresser au Service Organisation et Qualité en utilisant le formulaire disponible sur le site Internet Caixa Geral de Depósitos – www.cgd.fr (rubrique «Nous Contacter») – ou en écrivant au 2 rue des Italiens – 75009 PARIS. Tél.: 0156025602.

- En troisième recours, le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française**

Dans l'hypothèse où vous n'arriveriez pas à régler le litige avec votre agence ou le Service Organisation et Qualité ou il s'est écoulé plus de deux mois (ou 15 jours pour une réclamation portant sur les services de paiement) et vous n'avez obtenu aucune réponse à votre première réclamation, vous pouvez vous adresser au Médiateur de la FBF. Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la «Charte de la Médiation» consultable sur le site internet www.cgd.fr. Il a pour mission de résoudre les conflits entre les Clients et la Banque.

La procédure de la Médiation est gratuite pour le Client et se fait uniquement par écrit en français ou anglais :

- sur son site internet www.lemediateur.fbf.fr
- par courrier à l'adresse suivante : Le Médiateur - C.S. 151 - 75422 PARIS CEDEX 09

L'issue de la médiation doit intervenir dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date à laquelle le médiateur aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. Son point

de départ est notifié aux parties. En cas de litige complexe il peut être prolongé.

Attention : le 3^{ème} niveau de recours n'est accessible qu'aux Clients Particuliers ou Entrepreneurs Individuels agissant pour leur compte particulier. La saisine du Médiateur emporte autorisation expresse de lui transmettre les informations nécessaires au traitement du dossier du client.

- En dernier recours, votre réclamation devra emprunter la voie juridique.

Vous retrouverez plus d'informations sur la médiation sur notre site Internet www.cgd.fr, rubrique «Médiation».

(1) SEPA, Single Euro Payments Area (Espace Unique des Paiements en Euros), permet aux utilisateurs d'effectuer des paiements et des prélèvements en euros dans les mêmes conditions partout dans l'espace européen, aussi facilement que dans leur pays. Liste des pays SEPA : Allemagne, Autriche, Andorre, Belgique, Bulgarie, Cité du Vatican, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.



Caixa Geral de Depósitos

FRANCE

Caixa Geral de Depósitos S.A.
Succursale France

Caixa Geral de Depósitos S.A. • Succursale France - Banque • 2 rue des Italiens – 75009 PARIS • Téléphone 01 56 02 56 02 • Enregistré à l'ASF dans la catégorie "Agente de Seguros" sous le n° 419501357, notifié à l'ORIAS pour les activités en France • Siren 306 927 393 RCS Paris • APE 6419Z • Ident. Intracommunautaire FR 88 306 927 393 • Siège Social: Av. João XXI, 63 – 1000-300 Lisboa, Portugal • Capital Social € 4.525.714.495,00 [www.cgd.pt] • CRCL et NIIC n.º 500 960 046